

ATTESTATION DE DEPOT EN CAPITAL **SOCIETE EN FORMATION**

Je soussigné(e), Madame SANDRINE TOGATHIAN agissant en qualité de Chargée d'Affaires Professionnels, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, de :

Caisse d'Épargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 – Titulaire de la carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds effets ou valeurs" n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC – 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 la Défense Cedex.

Certifie par la présente que la somme de 1 000,00 €, représentant le capital libéré¹ de la société 560 PUBLISHING au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est à :

CHEMIN DES FENESTRELLES

DOMAINE DE CESAR

13400 AUBAGNE,

- A été déposée dans nos livres le 05/12/2024
- Et que la liste des souscripteurs ainsi que leurs apports respectifs lui a été communiquée².
 - Laquelle liste est annexée aux présentes

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

À Marseille, le 13 décembre 2024

Représentant CEPAC

SANDRINE TOGATHIAN



La Caisse d'Épargne CEPAC recueille en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Les informations vous expliquant pourquoi et comment La Caisse d'Épargne CEPAC utilisera vos données, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez s'agissant de ces données figurent dans notre notice d'information. Vous pouvez y accéder à tout moment sur notre site : www.caisse-epargne.fr/cepac ou sur simple demande auprès de votre agence.

¹ Pour les S.A. du quart au minimum du capital, soit 9 250 EUR ou du pourcentage prévu s'il est supérieur

² Pour les S.A. uniquement

